## PFR 43 PLATEFORME DE RÉPIT DES AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## LA PLATEFORME DE REPIT DES AIDANTS EN SITUATION DE HANDICAP (PFR 43)

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône Alpes a lancé, début 2021, un appel à projet pour la création d'une plateforme de répit des aidants non professionnels de personnes en situation de handicap (dont les personnes atteintes de troubles du spectre autistique).

L'UDAF 43 et l'ADAPEI 43, en partenariat, ont été retenues pour piloter cette plateforme sur l'ensemble du département de la Haute-Loire.

Ce nouveau service, dénommé Plateforme de Répit des aidants (PFR 43), est un service gratuit, anonyme et confidentiel, financé par l'ARS, qui s'adresse à tous les aidants de la Haute-Loire de personnes en situation de handicap (toutes formes d'handicaps). Il concerne conjoints, parents, enfants, proches... quiconque vient régulièrement en aide à une personne en situation d'handicap. Ces aidants assurent un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne (s'habiller, se laver, cuisiner, entretenir son logement, etc.) pour effectuer des démarches administratives ou pour le suivi de la santé. Beaucoup l'ignorent, mais ils sont aidants.

Aider un proche au quotidien n'est pas toujours simple et peut conduire à l'épuisement et l'isolement. La PFR 43 est là pour accompagner et soutenir les aidants.

Voici quelques exemples d'aides concrètes que la PFR 43 peut apporter :

- un soutien psychologique.
- du répit à domicile.
- un accompagnement tout au long du parcours et permettre de bénéficier d'informations, sur les droits et aides notamment.
- permettre de rompre l'isolement et de conserver des activités et des liens sociaux.

- de l'aide pour prendre du temps pour soi : temps libre, repos ou activités de loisirs.
- du répit via l'intervention d'un service d'aide à domicile pendant vos absences.
- des actions et formations spécifiques.
- des cafés-répit et autres groupes de parole.

## Comment entrer en contact avec la PFR 43?

Par téléphone au 06 77 22 59 19.

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Le service PFR 43 prendra vos coordonnées et un professionnel vous rappellera rapidement pour échanger et prendre en compte votre demande. Selon vos besoins, nous pouvons nous rendre à votre domicile, dans le département, afin de trouver des solutions de répit pour et avec chaque aidant d'une personne en situation d'handicap.

